

Compte-rendu du Club Métiers Déconstruction

Les filières de recyclage et de valorisation

mercredi 29 janvier 2020

Sous la Présidence de : Claude LAVEU (EDF) & Cyrille BLARD (SNCF)

Animé par Clotilde CHAMPETIER (ORÉE)

[Liste des participants](#) – [Support de présentation ORÉE](#)

1. INTRODUCTION ET PRÉSENTATION/RAPPEL DES OBJECTIFS DU GT/CM

Ce Club est né du besoin de plusieurs acteurs, notamment SNCF Réseau et EDF, de démontrer l'intérêt économique et environnemental de la déconstruction par rapport à la démolition. Chaque année se tiendra une réunion « donneurs d'ordres » afin de recadrer les orientations du Club Métiers, qui réunissent l'ensemble des acteurs de la filière. Elles seront suivies de 3 Clubs Métiers réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la déconstruction.

Les Clubs Métiers ont pour vocation de permettre à ses membres :

- d'être informés des évolutions réglementaires et des avancées technologiques dans le domaine du recyclage et/ou de la valorisation,
- de présenter et d'échanger sur les problématiques de recyclage/valorisation,
- de présenter les solutions économiquement viables mises en place au sein d'entreprises,
- de se regrouper pour développer de nouveaux projets, adaptés aux besoins identifiés.

La participation au Club Métiers est assujettie à la signature d'une charte qui garantit la confidentialité et la participation active des membres afin de maintenir la dynamique constructive des échanges.

2. ACTUALITES

Voir [le support de présentation ORÉE](#)

3. PRÉSENTATIONS

○ Présentation de Circolab et du guide sur les assurances et du clausier pour les MOA

Thierry LAQUITAIN, Président de Circolab – Circolab.

Présentation de Circolab et de ses activités :

Circolab est une association créée officiellement en 2018, à l'origine composée de 12 membres fondateurs (Coréag, Allianz, Générali etc.). Les membres sont principalement des sociétés immobilières mais on observe une mobilisation croissante des différents acteurs de la chaîne immobilière. En effet, l'économie circulaire étant par essence hautement collaborative, Circolab a souhaité mobiliser une grande diversité d'acteurs du BTP avec des acteurs phase amont (Tarkett, Armstrong), des constructeurs et architectes, des bureaux d'études, des maîtres d'ouvrages publics et privés. Ils ont également mis en place un partenariat

avec la Fédération Française du Bâtiment. Leur réflexion est notamment partie du constat que les maîtres d'ouvrages ne sont jamais consultés lors de l'élaboration des lois.

L'association organise une plénière tous les deux mois et différents Groupes de Travail dont 8 sont en cours. Chaque GT produit des livrables dont certains sont diffusés à l'extérieur.

Circolab anime notamment :

- Un travail avec le CSTB sur le diagnostic ressources ce GT est terminé ;
- Un GT « opération pilote » : mise en commun des retours d'expériences sur les projets. Ils ont constaté que sur certains produits, le réemploi n'était pas intéressant d'un point de vue environnemental, sur la base d'indicateurs (exemple du radiateur en fonte, pour lequel le bilan environnemental est négatif lors du réemploi, ce qui plaide en faveur du neuf) ;
- Un GT en cours autour de la création d'un label du réemploi : l'objectif est de créer une incitation pour la maîtrise d'ouvrage et de faire des passerelles avec les dispositifs existants (BBCA). Il s'est avéré que le système de reconnaissance à travers des labels est efficace pour faire évoluer les industries ;
- Un GT BIM (Modélisation des Données du Bâtiment) : comment conserver l'information sur la performance circulaire qui a été introduite par les concepteurs d'un immeuble ? Comment gérer et conserver la donnée dans le temps ? ;
- Un GT exploitations : suite au constat que les exploitants sont décisionnaires sur nombre de travaux sur le bâtiment, ce GT a été créé pour faire émerger des pistes pour les impliquer dans le processus de l'EC ;
- Un GT sur la valeur avec comme fil conducteur l'interrogation suivante : existe-t-il une survaleur des bâtiments circulaires ?

Dans la question du réemploi se pose la question de la responsabilité vis-à-vis du maître d'ouvrage).

Ces questionnements ont fait l'objet d'un travail de 6 mois au sein de Circolab qui a présenté à la Fédération Française des Assurances (FFA) la méthodologie imaginée. L'assureur s'engage dès lors qu'un diagnostic en amont est réalisé. Le diagnostiqueur doit remplir trois critères :

- Il doit être compétent (bureau d'étude technique spécialisé dans les produits qu'il va diagnostiquer, un architecte, un bureau de contrôle) ;
- Indépendant du MOA ;
- Assuré pour ce type de prestation.

Les sociétés qui font des diagnostics sont souvent des assistants à maîtrise d'ouvrage qui sont multi-compétences : ils ont en effet une expertise sur l'impact environnemental des produits et sur les exutoires locaux mais pas forcément sur la réglementation en vigueur.

L'assureur doit être prévenu en amont du fait qu'on utilise des matériaux issus du réemploi car l'assurance dépend du type de produit. En théorie, cela pourrait s'appliquer à tout type de produits si ceux-ci sont correctement diagnostiqués en amont.

Dans les faits, ces démarches existent déjà, l'enjeu est celui d'une formalisation par écrit. En parallèle, cela nécessite que les entreprises du bâtiment incitent les assureurs à être proactifs.

Elles devraient ainsi :

- Anticiper ;
- Fédérer autour d'un projet ;
- Réaliser un diagnostic et l'exploiter en intégrant les objectifs de réemploi dans les cahiers des charges des différents acteurs.

C'est à cette condition que le marché évoluera. Il est nécessaire qu'il y ait un alignement des intérêts de tous les acteurs impliqués et une fixation claire des objectifs avec un pilotage actif.

Pour garantir la performance, la maîtrise d'œuvre du MOB reste responsable devant son MO. Il peut refuser des matériaux car il y a de nombreuses étapes après le diagnostic qui peuvent altérer la qualité des matériaux et produits.

Discussions :

- Problème de décrochage entre ce que les entreprises demandent et ce que le marché peut exécuter comme prestations : les filières ne sont pas prêtes. La réduction du panel de fournisseurs en lien avec le clausier soulève de nouvelles problématiques. Le clausier n'impose pas des objectifs uniques pour toutes les opérations : il regroupe des principes et des points essentiels.
Mais peut-on considérer que les exigences du privé créent le marché derrière, qui s'adapte ?
Spécificité du marché public : il ne faut pas remettre en cause l'équité de la prestation. La demande doit être réalisable et facile d'accès pour tous.
Cependant, malgré la contrainte du Code des marchés publics, à l'image du principe d'offre et de demande qui régit le fonctionnement du privé, ce sont les appels à projet tels que ceux du Grand Paris qui ont permis de faire avancer les projets en lien avec l'économie circulaire.
- La problématique se répercute sur les collecteurs qui n'ont pas toutes les informations. Il faut donc créer ces filières et pousser les clients à prendre le chemin du réemploi. Les filières se créeront s'il y a une demande.
- Le référentiel Circolab (label du réemploi pour les projets) sera prêt d'ici le milieu d'année. Il reste encore 3 mois de travail. Il sera lancé officiellement après quelques essais sur des projets pilotes.

○ Accompagnement des MOA sur les politiques innovantes de gestion des déchets

- L'exemple de l'EPFIF pour améliorer la valorisation matière et le réemploi sur leurs chantiers –

Camille GOLHEN, Ingénierie Économie Circulaire CSTB et Sylvain LAURENCEAU, Responsable du projet transversal « Economie Circulaire » - Direction énergie environnement - CSTB

Le CSTB a créé une feuille de route sur l'économie circulaire, structurée autour de 3 axes :

- Axe 1 : Connaissance des flux de matières et accompagnement des acteurs qui souhaitent intégrer de nouveaux outils pour renforcer la valorisation ;
- Axe 2 : Développement des technologies à forte valorisation ;
- Axe 3 : Intégration l'économie circulaire au stade de la consommation.

Le CSTB aborde entre autre la question du recyclage et de l'intégration des matières premières recyclées dans les produits pour le bâtiment mis sur le marché avec notamment l'enjeu de la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement et la constance de la qualité des matières premières recyclées.

Le secteur du bâtiment utilise des gisements issus du bâtiment mais aussi d'autres secteurs car le BTP est très consommateur de ressources et constitue donc un exutoire pour de nombreuses autres filières.

Le sujet du réemploi pose trois questions :

1. Une question économique : comment objectiver économiquement le réemploi ?
2. Les externalités et leur valorisation tels que l'économie de carbone et de ressources. Il y a un travail à faire sur les KPIs permettant d'objectiver ces gains et ensuite les valoriser dans le cadre de la prochaine réglementation environnementale.
3. La question de la fiabilisation des performances et la justification de l'aptitude à l'emploi : il existe plusieurs modes opératoires avec un partage des responsabilités assez clair entre les acteurs. Le modèle du revendeur qui peut prendre un certain nombre de responsabilités pour ensuite mettre le matériau sur le marché du réemploi. Il y a une logique de chantier à chantier qui peut se faire sur plusieurs formats. On peut imaginer travailler sur une forme de sigle de qualité spécifique au réemploi pour s'assurer qu'un certain nombre de preuves sont apportées ou sur une méthodologie générique (ou référentiel) pour proposer un mode opératoire afin d'assurer le réemploi qui pourrait servir de support aux diagnostiqueurs ressources. L'approche par famille de produits serait à privilégier. Je veux réemployer, quelles sont les exigences pour l'usage que je cible et quels modes opératoires pour justifier ces diverses performances ?

Un atelier de recherche autour de l'économie circulaire a identifié 5 enjeux principaux :

1. La question du réemploi et de la fiabilisation avec 8 référentiels sur des familles de produits ;
2. Le développement d'indicateurs autour du contexte local et l'allongement du cycle de la matière (piloté par Artelia) ;
3. La démontabilité des systèmes pour favoriser la séparation des équipements ;
4. L'évolutivité des ouvrages ;
5. La capitalisation de la donnée.

Le CSTB conduit des travaux portant sur 37 projets de déconstruction avec deux objectifs principaux :

1. Un état des lieux des projets actuels en cours de réalisation ;
2. Anticiper grâce aux données extraites : les quantitatifs, les taux de valorisation possibles des futures opérations, les coûts liés à la gestion des déchets.

L'analyse s'effectue sur 3 volets :

1. Le volet quantitatif : sur la base de tableaux transmis sur lesquels étaient capitalisés l'ensemble des données : tonnages par mètres carrés, écart entre les tonnages anticipés par les diagnostics et les tonnages réels, taux de valorisation etc.
2. La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) des projets : cout d'opération, des gestions de déchets par typologie, sur la base des incertitudes de tonnages, établir le montant du différentiel de tonnage entre diagnostic et réel ;
3. L'analyse documentaire : quel lien entre la valorisation des déchets constatés et la complétude des documents analysés ?

Les futures étapes de ces travaux :

- Recommandations – travaux en cours. Objectif : anticiper au travers des résultats de leurs études, les tonnages de leurs futures opérations et les couts associés.
- Consolider les résultats avec des projets ayant intégré leurs recommandations.
- Focus sur leurs déchets
- Travail sur les taux de valorisation effectifs des typologies de matériaux à effectuer
- Alerter sur les répercussions financières sur un mauvais diagnostic.

○ **Création d'une recyclerie sur le site de Nestlé à Noisiel**

Yara JAMALI ELO, Responsable Économie Circulaire, Bouygues Bâtiment

L'entreprise Nestlé déménage en avril d'un site à Noisiel qui sera transformé en recyclerie. Les locaux sont un riche héritage historique : ils ont abrité l'ancienne chocolaterie Meunier, plus grand site de fabrication de chocolat au monde en 1872.

L'un des buts de ce déménagement de grande envergure est d'assurer du recyclage et du réemploi. En effet, les matériaux sont présents en quantité : matériel téléphonique, cloisons, abris, éléments verriers, luminaires, moquette en grande quantité, dalles de faux planchers, équipement professionnel de cuisine.

La création d'une recyclerie suite à un appel à projet de l'ADEME est une réponse à un besoin dans ce secteur. Elle consiste en :

- La mise en vente à prix réduit de matériaux qualitatifs issus de la déconstruction pour les professionnels et les particuliers ;
- L'ouverture sur le territoire : conférences, ateliers, campagnes de sensibilisation, partenariat avec des artisans et associations locales ; et autres acteurs du secteur (Mobius, Textilfore, Tricycle, ORÉE, les Canaux, Etnisi etc...)

L'objectif est de créer un modèle reproductible pour d'autres projets de grande envergure et systématiser une organisation en offrant un service inexistant dans le secteur de Noisiel. L'ouverture est prévue en juin 2020, avec une durée prévisionnelle de 4 ans.

Discussion :

- Quelle est la propriété intellectuelle du process ? ADEME ou Bouygues ?

Le modèle n'est pas protégé. Le principe d'une recyclerie n'est pas nouveau. ADEME aide à la diffusion et à la création d'un maillage territoriale (travail avec des acteurs locaux...). La diffusion d'un rapport technique est envisageable car l'un des buts de la démarche proposer un modèle reproductible dans des déménagements de grande envergure.

Ils s'appuient notamment sur le travail de REAVIE qui a mis en place toute la recyclerie sur La Vallée (EIFFAGE).

- Quel statut sur les produits d'un point de vue réglementaire ?

Ils ne sont pas qualifiés comme déchets car ils ne sortent pas du site.

La qualification de déchets dépend de si l'usage a été prédefini ou pas en amont au moment de la dépose. S'il n'y a pas d'usage prédefini, il est dur de justifier que le matériau n'est pas un déchet.

Temps d'échanges à l'occasion du début d'année 2020 :

Différents types de thématiques ont été envisageables pour l'année 2020 :

► **Séance spéciale règlementation :**

- Opportunité de faire venir quelqu'un de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) ;
- Faire connaître le Club Métier aux structures qui s'occupent des réglementations afin que celles-ci aient un retour des opérationnels ;
- Étudier les enjeux pour les acteurs aval (secteur de traitement du déchet, par exemple) qui ont aussi des contraintes de la DREAL, différents de ceux des acteurs situés en amont de la chaîne de production.

► **Visite de site** : toute proposition des membres est la bienvenue. Dans l'idéal, le site doit se situer en Ile de France et être dans la capacité de fournir des EPI aux visiteurs.

► **Études de cas** : les participants peuvent amener un cas qui leur pose des difficultés et échanger avec le reste du groupe, en mobilisant l'intelligence collective.

► **Séance pour les architectes**

► **Compétences** : quels métiers pour mieux déconstruire ? Aborder la question de la compétence réemploi et de la compétence des concepteurs. La gestion de la fin de vie commence dès la phase de construction.

► **Spécifications d'usage** : quel devenir pour les matériaux issus de la déconstruction ? Durant cette séance, il y aurait notamment de l'analyse de retours d'expériences ainsi que l'identification de bonnes pratiques.

► **Matériaux composites** : avec des retours d'expérience et bonnes pratiques de recyclage

► **Déconstruction de petits chantiers** : aborder les enjeux spécifiques et les retours d'expérience

► **Industrialisation du planning de déconstruction**

4. PROCHAINES RÉUNIONS

Club Métiers Déconstruction : 09/04/2020